

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 NOVEMBRE 2023

Sous la Présidence de : Sandra REBEROL

Présents : Sandra REBEROL ; Virginie BIANCONI ; Maria de Gracia SALAZAR ; Ali BEKHTI ; Martine COEUR ; Véronique JANIN ; Mélanie TRON ; Josette CHARAVEL ;

Procurations : Sylvie BARRIEU VIGNAL à Ali BEKHTI ; Cyril PIZZUTO à Mélanie TRON ;

Absent : Elisabeth TOUSSAINT ;

Secrétaire de séance : Virginie BIANCONI

Madame Sandra REBEROL ouvre la séance à 18 h 20.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 OCTOBRE 2023

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA BANQUE POPULAIRE DU SUD OUVERTURE LIVRET A – NOUVEAUX NÉS ST LAURENTAIS

Madame Sandra REBEROL rappelle aux membres du conseil d'administration la convention avec la Banque Populaire du Sud mise en place en 2009 pour l'ouverture d'un livret A ou à défaut d'un livret premier pas, à l'attention des nouveaux nés dont les parents résident sur la commune de St Laurent des Arbres à la date de naissance de l'enfant.

Considérant qu'il convient de réactualiser la convention,

Considérant que la participation de la Banque Populaire du Sud sera de 20 € pour l'ouverture de ce compte.

Il est proposé que le C.C.A.S. participe également à hauteur de 20 € pour chaque ouverture de compte.

Les conditions de mise en place de ces dispositions sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

- **DECIDE** une participation du C.C.A.S. à hauteur de 20 € pour chaque ouverture de compte à l'attention des nouveaux nés St Laurentais,

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention définissant les conditions de mise en place des dispositions pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

Pour rappel, en 2022 il y a eu une souscription et en 2023, 2 souscriptions.

AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE – ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES

Madame Sandra REBEROL expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge :

- L'achat de 4 bons alimentaires d'une valeur de 15 € (soit 60 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.

PRECISE que cette dépense sera imputée à l'article 6562 du budget primitif de 2023.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE – ACHAT DE BONS ALIMENTAIRES

Madame Sandra REBEROL expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge :

- L'achat de 4 bons alimentaires d'une valeur de 15 € (soit 60 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice de Mme MARTIN Thérèse domiciliée 55 chemin de Saint Maurice 30126 ST LAURENT DES ARBRES.

PRECISE que cette dépense sera imputée à l'article 6562 du budget primitif de 2023.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION « SOURIRE A LA VIE »,

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'association SOURIRE A LA VIE qui a pour but d'aider les enfants malades à traverser leurs épreuves dans les meilleures conditions possibles ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration,

- **DECIDE** de verser la somme de 140 € à l'association SOURIRE A LA VIE ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION « LES OREILLES D'ARTHUR »,

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'association « Les oreilles d'Arthur ».

Créée en octobre 2021 cette association met en lumière l'aplasie bilatérale de l'oreille et soutien les enfants dont le rêve est de se faire opérer aux USA dans l'espoir de retrouver l'audition et se développer sans difficultés.

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration,

- **DECIDE** de verser la somme de 140 € à l'association « Les oreilles d'Arthur »
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION « ROSMERTA »,

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'association ROSMERTA.

Considérant que cette association est un lieu d'accueil pour mineurs isolés et familles en exil ;
Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration,

- **DECIDE** de verser la somme de 140 € à l'association ROSMERTA
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION « IMAGINE 84 »,

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention à la boutique alimentaire de Roquemaure afin de la soutenir dans l'action qu'elle mène en faveur des personnes et des familles en situation de grande précarité et de détresse.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser à la Boutique Alimentaire de Roquemaure, Rue Carnot – 30150 ROQUEMAURE (de l'association IMAGINE 84) la somme de 140 € afin de la soutenir dans ses actions.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A LA FNATH

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention pour l'année 2023 à la FNATH qui est une association représentée localement afin de la soutenir dans ses actions menées envers les accidentés de la vie.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser la somme de 140 € pour l'année 2023 à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés d'Alès
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION « ENSEMBLE POUR L'ESPOIR »,

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention à l'association « Ensemble pour l'espoir » afin de la soutenir dans l'action qu'elle mène en faveur des personnes et des familles en situation de grande précarité et de détresse.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser à l'association « Ensemble pour l'espoir » dont le siège social est Clos de l'épi, 1 place Michel Goutier 84000 AVIGNON la somme de 140 € afin de la soutenir dans ses actions.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION « AFAO »

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'Association Française de l'Atrésie de l'Oesophage (AFAO) sollicitant une subvention pour les aider dans leurs actions.

Considérant que cette association a pour but d'aider et d'informer les personnes nées avec une atrésie de l'œsophage et ses pathologies proches ainsi que leurs familles.

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser la somme de 140 € à l'association AFAO du CHU de Nîmes afin de les aider dans leurs actions.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité : 10 voix pour.

PREPARATION TELETHON,

A la réunion du 08/11/2023, étaient présentes quatre associations.

Il y aura un affichage et une communication du programme via les canaux habituels (réseaux sociaux, panneaux, écoles...).

Plateaux repas faits par le Brin d'Olivier. Il offre 50 plateaux.

Demande de pouvoir acheter 50 plateaux supplémentaires à 5 €.

Réservations possibles.

Le programme sera diffusé le 20 novembre 2023.

Appel aux volontaires :

Le 01/12/2023 : vente de plateaux sur le marché ; Ali BEKHTI et Grace SALAZAR

Le 03/12/2023 : buvette pour belote, Mélanie TRON, Virginie BIANCONI et Véronique JANIN

Le 02/12/2023 : tenue de la buvette, Mélanie TRON et Véronique JANIN.

Préparation des lots le mercredi 29/11/2023 vers 15h00.

PREPARATION GOUTER DE NOËL DES ENFANTS,

Maternelle : 105 enfants

Elémentaire : 217 enfants

Soit au total 322 enfants à l'école.

Le budget est d'environ 640 € soit moins de 2 € par enfant.

Les sacs sont offerts par le pôle éducation.

Le goûter contiendra également un gâteau individuel et une boisson.

Grace SALAZAR et Ali BEKHTI sont chargés d'effectuer le choix du goûter à Casino.

Préparation des goûters le 20 décembre 2023 et distribution le jeudi 21 décembre 2023.

PREPARATION REPAS DE NOËL DES AINES,

REPAS PREVU LE 15 DECEMBRE 2023 A 11H30.

Les invitations ont été reçues. Inscriptions limitées aux 200 premières personnes inscrites.

L'animation sera faite par Danielle POISSON

Traiteur le Brin d'Olivier avec un coût d'environ 42-45 €

Réflexion sur 2024 pour une autre formule.

Sandra REBEROL, Ali BEKHTI et Grace SALAZAR.

Boites de chocolat

Date butoir le 6 décembre 2023.

Achat à Leclerc le 8 décembre 2023.

Récupération en mairie privilégiée ou distribution personnelle (cas particuliers).

DIVERS

Vente de brioches : 70 brioches vendues pour 350 € + 25 € de dons.

Semaine bleue : retours positifs mais des retours négatifs pour l'animation.

Prochains conseils d'administration le 13 décembre 2023 à 18 h et le 17 janvier 2024 à 18 h.

La séance est levée à 20H00.

La Présidente de séance,



Sandra REBEROL

